



Contrecœur
sur le fleuve

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Règlement E-105 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 500 000\$
pour le remplacement du centre de commande moteur à l'usine de filtration**

AVIS PUBLIC est donné que le Règlement ci-dessus mentionné a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 novembre 2025.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Contrecœur, le 13 novembre 2025

Éléa Claveau, notaire, OMA
Directrice des Services juridiques et greffe

